

L.P.

Licence Professionnelle

Sciences de la Production Industrielle

Spécialité :

Optimisation des Préparations Industrielles

Promotion 2008-2009

En partenariat avec le Lycée LA FAYETTE



SOMMAIRE

LE CFA EVE	3
VOS CONTACTS	4
1. Vos contacts pédagogiques universitaires.....	4
2. Vos contacts pédagogiques « métier ».....	4
3. Vos contacts administratifs et financiers.....	5
LES DATES IMPORTANTES DE LA LP « OPI ».....	6
PRÉSENTATION DE LA L.P. « OPI» EN APPRENTISSAGE.....	7
1. Les objectifs de la formation.....	7
2. Les compétences acquises en entreprise.....	7
3. Missions susceptibles d'être confiées aux apprentis de la L.P. « OPI ».....	8
4. Métiers possibles à l'issue de la formation.....	9
LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION L.P. « OPI ».....	10
1. Les modalités de recrutement.....	10
2. Évaluation de l'apprenti.....	10
3. Suivi de l'apprenti : Relations Enseignement-Entreprise.....	10
LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE	12
1. Ses objectifs.....	12
2. Programme de Tronc commun.....	12
3. Équipe pédagogique/volume horaire / coefficients.....	15
4. Planning prévisionnel du " LP OPI" - promo 2005/2006	17
LEXIQUE.....	18

LE CFA EVE

Le CFA EVE (Evry Val d'Essonne) a été créé en 1995. Depuis sa création, notre CFA connaît une très forte progression aussi bien en terme d'effectif d'apprentis qu'en terme de nombre de formations (plus de 30 formations de Bac+2 à Bac+5).

Le CFA EVE est un Centre de Formation des Apprentis dit « Hors murs », il ne dispense pas directement les cours, toute la partie pédagogique est assurée par nos partenaires :

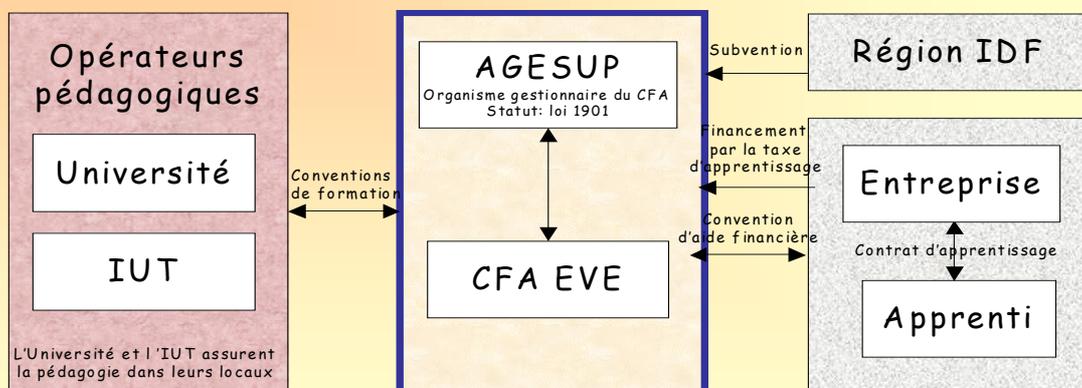
- ✓ l'Université d'Evry Val d'Essonne
- ✓ le Lycée La Fayette de Champagne sur Seine

Le CFA EVE reste le garant de la qualité de l'apprentissage et gère, entre autre dans son intégralité la partie administrative et financière du contrat d'apprentissage.



Certifié ISO 9002 depuis Octobre 2001, le CFA EVE s'engage à répondre aux attentes des entreprises en matière de besoins en compétences nouvelles et de veiller à une culture d'amélioration permanente des pratiques de l'apprentissage

FONCTIONNEMENT DU CFA EVE



VOS CONTACTS

Licence Professionnelle :

Optimisation des Préparations Industrielles

1. Vos contacts pédagogiques universitaires

RESPONSABLE DE LA FORMATION			
M. Gérard PORCHER			
	01-69-47-75-26	E-mail	Porcher@iup.univ-evry.fr
			

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE			
M. Eric BERTHAUD			
	01-69-47-75-40		01-69-47-75-40
E-mail	Eric.berthaud@iup.univ-evry.fr		

LIEU DE LA FORMATION			
Université d'Evry, UFR Sciences et Technologies			
CE1455, 40, Rue du Pelvoux		91020	Courcouronnes
	01-69-47-75-93		01-69-47-75-99

2. Vos contacts pédagogiques « métier »

RESPONSABLE DE LA FORMATION			
M. Yannick BOIREAU			
	01 64 69 54 22	E-mail	yannick.boireau@ac-creteil.fr

SECRÉTAIRE PÉDAGOGIQUE			
Mme Maryse LOHIER			
	01 64 69 54 23		01 64 69 54 12
E-mail	maryse.lohier@ac-creteil.fr		

LIEU DE LA FORMATION			
Lycée La Fayette			
Adresse de la formation		77430	Champagne sur Seine
	01 64 69 54 10		01 64 69 54 11

3. Vos contacts administratifs et financiers

CFA EVE - Relations Entreprise			
Sandra BENOIT		Chargée des relations Entreprises	
 :	01 60 79 54 09	 :	01 60 79 28 66
E-mail	s.benoit@cfa-eve.fr		

CFA EVE - Gestion des contrats			
Murielle MORNAL		Cellule des contrats	
 :	01 60 79 54 04	 :	01 60 79 28 66
E-mail	m.mornal@cfa-eve.fr		

CFA EVE - Directeur : Monsieur Guy BORIES			
48, cours Blaise Pascal		91 025	EVRY CDX
 :	01 60 79 54 00	 :	01 60 79 28 66
E-mail	cfa@cfa-eve.fr	Site	www.cfa-eve.fr

LES DATES IMPORTANTES DE LA LP « OPI »

Promotion 2008-2009

Date de début de contrat : 08/09/2008
Date de fin de contrat : 11/09/2009



- ☞ Date de sélection, concours, entretiens
Jusqu'au 15/06/2008
- ☞ Envoi aux entreprises des CV des Apprentis*
À partir du 23/06/2008
- ☞ Réunion d'informations destinée aux Apprentis
Le 19/06/2008 à 09 h 00
- ☞ Pré-rentrée universitaire de la LP "OPI"
Le 22/09/2008 à 14 h
- ☞ Date de la rentrée universitaire de la LP "OPI"
Le 23/09/2008

NB : Les lois sur l'apprentissage autorisent l'entreprise à débiter le contrat d'apprentissage 3 mois avant la date de rentrée universitaire

- ☞ Réunion d'informations destinée au Maître d'Apprentissage*
Le 05/11/2008 à 09h

Réunion regroupant les entreprises partenaires, l'équipe pédagogique de la formation, les délégués apprentis, le CFA EVE

- ☞ Date du Conseil de Perfectionnement* (sous réserve de modification)
Le 12/05/2009 à 14h

NB : Réunion regroupant les entreprises partenaires, l'équipe pédagogique de la formation, les délégués apprentis, le CFA EVE.

La présence des maîtres d'apprentissage est vivement souhaitée à ces deux réunions. Merci de prendre note de ces dates importantes.

- ☞ Date soutenance (sous réserve de modification)
Semaine 27

- ☞ Date du Jury (sous réserve de modification)
Le 07/07/2009

* Cf. LEXIQUE p 18

PRÉSENTATION DE LA L.P. « OPI » EN APPRENTISSAGE

Mutations, nouvelles technologies, mouvance des marchés, des comportements, adaptation des fabrications aux normes européennes, mise en place de la qualité, sont autant de facteurs définissant un environnement compétitif de plus en plus exigeant auquel l'entreprise doit s'adapter de façon continue pour assurer son développement. Le rôle de **Préparateur responsable de Projets d'Industrialisation** a pris une place grandissante dans les PME - PMI. Ceci correspond au besoin, pour les petites structures, de techniciens de bon niveau capable d'appréhender toutes les réalités de l'entreprise. Elle favorise le développement du tissu économique local où le mode de fonctionnement est encore essentiellement hiérarchique et fonctionnel et tend à initier des modes de management pluridisciplinaires.

1. Les objectifs de la formation

Cette licence professionnelle a pour objectif d'apporter sur le marché de l'emploi des techniciens hautement qualifiés pour la préparation des lignes et sites de production et capables d'**anticiper les problèmes de la réalisation d'un produit en série par le maquettage numérique** de la future production. Les grandes entreprises commencent à parler de « l'usine numérique ».

L'objectif essentiel de la formation est de donner les compétences nécessaires pour participer à la conduite de projets d'équipement industriel et de pouvoir y exercer rapidement des responsabilités.

La formation en apprentissage, basée sur le principe de l'alternance, cumule les avantages de la formation universitaire traditionnelle et de la formation en entreprise.

Les apprentis reçoivent une véritable formation, théorique et pratique. Ils sont préparés progressivement, dès le début du programme, à devenir des responsables de projets, utilisant leur expérience vécue dans le milieu professionnel et capables d'assurer une certaine polyvalence au sein d'une entreprise.

2. Les compétences acquises en entreprise

La formation implique d'une part une acquisition d'expériences au sein de l'entreprise et d'autre part un enseignement supérieur dans le cadre de l'UFR Sciences et Technologies de l'Université d'Evry Val d'Essonne.

En terme de savoir-faire et compétences, l'apprenti saura :

- ✓ Planifier l'étude et la réalisation d'un équipement industriel,
- ✓ Evaluer la situation du projet et prévoir son évolution,
- ✓ Adapter et définir les actions futures techniques ou organisationnelles,
- ✓ Animer et motiver une équipe de projet.

Cette formation doit permettre au diplômé en **Optimisation de Préparations Industrielles** de mener à bien l'élaboration et la réalisation de projets faisant appel à des techniques pluri-disciplinaires.

Le rôle essentiel du chef de projets est le pilotage du projet pour maintenir à tout moment, l'équilibre entre trois exigences parfois contradictoires : **les coûts, les délais et le contenu technique.**

Missions susceptibles d'être confiées aux apprentis de la L.P. « OPI»

La licence professionnelle OPI valide une année de formation professionnelle pour des étudiants titulaires d'un diplôme industriel ou universitaire reconnu de niveau III (BTS, DUT, ...). Cette formation se déroule suivant le principe de l'alternance soit 564 h de cours, TD et TP complétées par un minimum de 560 h de travail en entreprise. C'est pendant la période en entreprise que l'apprenti va devoir appliquer les connaissances méthodologiques apportées par les enseignements.

Dans l'entreprise d'accueil l'étudiant-alternant va devoir conduire un projet de modernisation industrielle sous la responsabilité de son maître d'apprentissage. Le thème du projet doit correspondre à une problématique réelle posée à l'entreprise et être d'une ampleur suffisante pour justifier l'utilisation des outils de modélisation et des méthodes de la conduite de projets. Pour quantifier cette notion, on doit envisager au moins un étalement du travail sur une vingtaine de semaines et à raison d'une douzaine d'heures hebdomadaires. Le reste du temps disponible dans l'entreprise doit être consacré à l'activité courante de celle-ci, dans des domaines aussi variés que possible tels que les études technologiques de produits, la gestion de production, l'étude ou l'amélioration de processus de fabrication, etc...

Le projet devra être construit en respectant la démarche admise en la matière :

- Etablissement d'un cahier des charges « projet », correspondant à l'objectif assigné à l'apprenti,
- Constitution d'une équipe de projet,
- Planification prévisionnelle des tâches et de dépenses,
- Evaluation des risques du projet,
- Gestion du temps, des ressources et des coûts,
- Capitalisation ou retour d'expérience du projet.

L'évaluation de la période en entreprise sera finalisée par une soutenance de mémoire de projet devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Pour cette soutenance, l'apprenti devra fournir aux examinateurs, dans les délais exigés, trois exemplaires du mémoire composé d'une trentaine de pages. Le jour de la soutenance le candidat doit fournir un dossier technique et un dossier de vie, propriétés de l'entreprise, mais qui pourront être consultés sur place pour preuve du travail réalisé.

3. Métiers possibles à l'issue de la formation

La licence « **Optimisation des Préparations Industrielles** » conduit au métier de « **responsable de développement processus** ». Il concerne l'ensemble du projet d'industrialisation où l'on conçoit et réalise tout l'environnement nécessaire à la fabrication d'un produit par des systèmes automatisés de production. L'aspect technique est bien sûr au centre du projet mais d'autres aspects sont également à prendre en considération tels que les **délais, le coût et la qualité**.

Le rôle de concepteur responsable de projets d'industrialisation est une forte demande des PME - PMI. Ceci correspond au besoin, pour les petites structures, de techniciens de bon niveau capable d'appréhender toutes les réalités de l'entreprise pour les faire tendre vers un même objectif. Les entreprises les plus avancées parlent de "management par projets".

Dans les plus grandes entreprises, la nécessité pour les services des études, des méthodes, de développement et de production d'utiliser efficacement ces concepts, demande la formation de **cadres responsables de développement processus, relais de l'ingénieur**, capables de gérer un projet dans son ensemble.

Dans l'environnement de PMI-PME autour de l'Université d'Evry et du Lycée La Fayette, l'offre d'accueil par les entreprises est un excellent témoignage de l'intérêt pour ce niveau de formation.

Cette licence professionnelle a pour objectif d'apporter sur le marché de l'emploi des techniciens hautement qualifiés, pour la conception et la modélisation de systèmes de production, avec de plus un fort potentiel de management des projets.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION L.P. « OPI »

1. Les modalités de recrutement

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent avoir moins de 26 ans et être titulaires de l'un des "diplômes requis" suivants :

- ✓ BTS
- ✓ DUT
- ✓ DEUG
- ✓ DEUST
- ✓ Diplômes équivalents sanctionnant deux années d'enseignement supérieur à caractère industriel.

Le candidat apprenti est sélectionné par l'Université après examen de son dossier scolaire. Son admission définitive dans la formation est subordonnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

2. Évaluation de l'apprenti

- ✓ **Évaluation des connaissances** : elle est effectuée par les enseignants par un contrôle continu et/ou ponctuel (tant sur les contenus que sur les résultats en pédagogie active...);
- ✓ **Évaluation des capacités** : elle est à la charge du maître d'apprentissage (adaptation, autonomie, organisation, sens des responsabilités, gestion du temps et des moyens...);
- ✓ **Évaluation du mémoire** : à partir du mémoire rédigé par l'apprenti en fin de formation, la soutenance s'effectue devant un jury composé d'enseignants de l'Université, du tuteur pédagogique et du maître d'apprentissage.

3. Suivi de l'apprenti : Relations Enseignement-Entreprise

La réussite de la formation en apprentissage repose sur une collaboration active entre l'entreprise, l'université et le lycée. Cette collaboration s'exerce de différentes façons:

- ✓ **Réunion d'information avec les maîtres d'apprentissage** :

Une réunion d'information et d'échange entre les maîtres d'apprentissage et les tuteurs pédagogiques du lycée ou de l'Université est organisée, une fois par an en début de cursus. Elle permet d'expliquer aux maîtres d'apprentissage ce qu'ils peuvent attendre de la part des apprentis, de les aider dans la définition de mission des apprentis, de faire le point sur chaque apprenti notamment en confrontant les niveaux acquis en entreprise et en formation académique.

✓ **Carnet de liaison**

Le carnet de liaison est un réel outil de communication entre les différents acteurs du contrat d'apprentissage. Il permet de renforcer les liens entre l'entreprise et la pédagogie. Il formalise l'échange entre les deux entités formatrices.

Vous y trouverez :

- le contrat d'objectif en entreprise,
- le suivi pédagogique Université- IUT (feuilles de notes),
- le suivi des activités professionnelles,
- la fiche de visite du tuteur pédagogique,
- le planning d'alternance.

Ce carnet de liaison est présenté aux apprentis le jour de la pré-rentrée universitaire. Une présentation aux maîtres d'apprentissage est réalisée lors de la réunion d'information (le 18/11/2005).

Pour accéder au Carnet de liaison de votre apprenti, rendez-vous sur le site www.cfa-eve.fr (ou cfa-eve.cfanet.net) et cliquez sur Carnet de liaison. Un code d'accès sera transmis par mail, au maître d'apprentissage dès réception du contrat d'apprentissage.

Pour toute information complémentaire, contactez Jérôme BOUTON

Par ☎ 01 60 79 54 06

Par ✉ j.bouton@cfa-eve.fr

✓ **Nomination du tuteur pédagogique (période approximative)**

Le tuteur pédagogique :

- Suit l'apprenti au niveau pédagogie tout au long de sa formation,
- A un rôle d'encadrement pédagogique,
- Pilote la réalisation du projet ou mémoire de fin d'études, il valide le sujet, aide l'apprenti à réaliser le plan, le guide, le conseille, et répond à sa demande dans la construction de son projet.

✓ **Visite du tuteur pédagogique une à deux fois par an**

Cette visite a pour but d'évaluer le niveau de réalisation du contrat d'objectifs de l'apprenti.

- ✓ **Conseil de perfectionnement** (échange tuteur pédagogique, maître d'apprentissage, bilan de l'année écoulée, ...).
- ✓ **Participation du maître d'apprentissage aux soutenances et jurys de leur(s) apprenti(s).**
- ✓ **Envoi des relevés de présence ou d'absence de l'apprenti à l'entreprise.**

LE PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1. Ses objectifs

Les compétences mises en œuvre dans l'Optimisation des Préparations Industrielles sont nombreuses. Elles donnent naissance à des métiers à responsabilité, variés et évolutifs.

Les apprentis formés dans les départements ou UFR, doivent être opérationnels, adaptables et avoir une vision globale des organisations.

Pour cela, il est nécessaire de :

- ✓ dispenser des connaissances fondamentales (culture générale et technologique),
- ✓ faire acquérir des méthodes de travail individuelles et en équipe,
- ✓ développer les qualités personnelles des apprentis (autonomie, initiative, responsabilité).

Dans ce contexte, les enseignements dispensés ont pour but :

- ✓ de fournir une connaissance générale des principes et des méthodes utilisés en gestion,
- ✓ de développer la capacité à valoriser ces connaissances et cette compétence :
 - dans l'exercice d'une activité professionnelle,
 - dans la poursuite d'études de second cycle universitaire ou de niveau équivalent.

La formation s'effectue à la fois au sein de l'université, le Lycée et des entreprises : elle comporte des enseignements, des travaux de groupe et des travaux personnels.

2. Programme de Tronc commun

A - UNITE D' ENSEIGNEMENT 1

▪ PROJET TUTEURE PHASE 1

Objectifs :

- Mise à niveau technologique et méthodologique.
- Mixage des connaissances.

Programme :

- Homogénéisation de connaissance à travers l'étude d'un projet à caractère industriel.

B - UNITE D' ENSEIGNEMENT 2

▪ FORMATION GENERALE

Objectifs :

- Renforcer et développer les connaissances de bases.

Programme :

- Outils scientifiques (mathématiques et physiques)
- Outils technologiques
- Outils de communication
- Anglais

C - UNITE D' ENSEIGNEMENT 3

▪ MAQUETTAGE NUMERIQUE

Objectifs :

Acquérir des compétences dans la modélisation et la simulation numérique de processus industriels.

Programme :

- Ergonomie de postes de travail
- Gammes d'assemblage
- Optimisation de flux de production
- Simulations et applications robotiques

D - UNITE D' ENSEIGNEMENT 4

▪ FORMATION AU METIER

Objectifs :

Développer les aspects méthodologiques attachés à la conduite d'un projet à caractère industriel.

Programme :

- Gestion de projets. Structuration des projets.
- Méthodologie du management de projets
- Evaluation économique des projets
- Gestion de la qualité

E - UNITE D' ENSEIGNEMENT 5

▪ PROJET TUTEURE

Objectifs :

Préparer à l'insertion dans le milieu industriel.

Programme :

- Mettre en œuvre les outils de la conduite de projet et du maquetage numérique au cours de l'étude d'un projet industriel ou à caractère industriel.

F - UNITE D' ENSEIGNEMENT 6

▪ PROJET INDUSTRIEL - STAGE

Objectifs :

Immersion dans le monde de l'entreprise avec une tâche précise.

Programme :

- Pilotage d'un projet industriel

Christophe SCHERG		Agrégé	Gestion de projets Structuration des projets		
Valérie MARTY		Agrégé	Suivi de projets		
Yannick BOIREAU		Agrégé	Méthodologie du management de projets		
Philippe DESIDERI		Certifié	Evaluation économique des projets		
Jacques VAILLANT		Certifié	Gestion de la qualité		

4. Planning prévisionnel du " OPI" - promo 2008/2009

Sous réserve de modifications

2008					2009											
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT				
Lundi 1	Mercredi 1	***** 1	Lundi 1	***** 1	Dimanche 1	Dimanche 1	Mercredi 1	***** 1	Pentecôte 1	Mercredi 1	Samedi 1	Mardi 1				
Mardi 2	Jeudi 2	Dimanche 2	Mardi 2	Vendredi 2	Lundi 2	Lundi 2	Jeudi 2	Samedi 2	Mardi 2	Jeudi 2	Dimanche 2	Mercr				
Mercredi 3	Vendredi 3	Lundi 3	Mercredi 3	Samedi 3	Mardi 3	Mardi 3	Vendredi 3	Dimanche 3	Mercredi 3	Vendredi 3	Lundi 3	Jeudi 3				
Jeudi 4	Samedi 4	Mardi 4	Jeudi 4	Dimanche 4	Mercredi 4	Mercredi 4	Samedi 4	Lundi 4	Jeudi 4	Samedi 4	Mardi 4	Vendru				
Vendredi 5	Dimanche 5	Mercredi 5	Vendredi 5	Lundi 5	Jeudi 5	Jeudi 5	Dimanche 5	Mardi 5	Vendredi 5	Dimanche 5	Mercredi 5	Samed				
Samedi 6	Lundi 6	Jeudi 6	Samedi 6	Mardi 6	Vendredi 6	Vendredi 6	Lundi 6	Mercredi 6	Samedi 6	Lundi 6	Jeudi 6	Diman				
Dimanche 7	Mardi 7	Vendredi 7	Dimanche 7	Mercredi 7	Samedi 7	Samedi 7	Mardi 7	Jeudi 7	Dimanche 7	Mardi 7	Vendredi 7	Lundi				
Lundi 8	Mercredi 8	Samedi 8	Lundi 8	Jeudi 8	Dimanche 8	Dimanche 8	Mercredi 8	***** 8	Lundi 8	Mercredi 8	Samedi 8	Mardi				
Mardi 9	Jeudi 9	Dimanche 9	Mardi 9	Vendredi 9	Lundi 9	Lundi 9	Jeudi 9	Samedi 9	Mardi 9	Jeudi 9	Dimanche 9	Mercr				
Mercredi 10	Vendredi 10	Lundi 10	Mercredi 10	Samedi 10	Mardi 10	Mardi 10	Vendredi 10	Dimanche 10	Mercredi 10	Vendredi 10	Lundi 10	Jeudi				
Jeudi 11	Samedi 11	***** 11	Jeudi 11	Dimanche 11	Mercredi 11	Mercredi 11	Samedi 11	Lundi 11	Jeudi 11	Samedi 11	Mardi 11	Vendru				
Vendredi 12	Dimanche 12	Mercredi 12	Vendredi 12	Lundi 12	Jeudi 12	Jeudi 12	Dimanche 12	Mardi 12	Vendredi 12	Dimanche 12	Mercredi 12	Samed				
Samedi 13	Lundi 13	Jeudi 13	Samedi 13	Mardi 13	Vendredi 13	Vendredi 13	***** 13	Mercredi 13	Samedi 13	Lundi 13	Jeudi 13	Diman				
Dimanche 14	Mardi 14	Vendredi 14	Dimanche 14	Mercredi 14	Samedi 14	Samedi 14	Mardi 14	Jeudi 14	Dimanche 14	Mardi 14	Vendredi 14	Lundi				
Lundi 15	Mercredi 15	Samedi 15	Lundi 15	Jeudi 15	Dimanche 15	Dimanche 15	Mercredi 15	Vendredi 15	Lundi 15	Mercredi 15	Samedi 15	Mardi				
Mardi 16	Jeudi 16	Dimanche 16	Mardi 16	Vendredi 16	Lundi 16	Lundi 16	Jeudi 16	Samedi 16	Mardi 16	Jeudi 16	Dimanche 16	Mercr				
Mercredi 17	Vendredi 17	Lundi 17	Mercredi 17	Samedi 17	Mardi 17	Mardi 17	Vendredi 17	Dimanche 17	Mercredi 17	Vendredi 17	Lundi 17	Jeudi				
Jeudi 18	Samedi 18	Mardi 18	Jeudi 18	Dimanche 18	Mercredi 18	Mercredi 18	Samedi 18	Lundi 18	Jeudi 18	Samedi 18	Mardi 18	Vendru				
Vendredi 19	Dimanche 19	Mercredi 19	Vendredi 19	Lundi 19	Jeudi 19	Jeudi 19	Dimanche 19	Mardi 19	Vendredi 19	Dimanche 19	Mercredi 19	Samed				
Samedi 20	Lundi 20	Jeudi 20	Samedi 20	Mardi 20	Vendredi 20	Vendredi 20	Lundi 20	Mercredi 20	Samedi 20	Lundi 20	Jeudi 20	Diman				
Dimanche 21	Mardi 21	Vendredi 21	Dimanche 21	Mercredi 21	Samedi 21	Samedi 21	Mardi 21	Jeudi 21	Dimanche 21	Mardi 21	Vendredi 21	Lundi				
Lundi 22	Mercredi 22	Samedi 22	Lundi 22	Jeudi 22	Dimanche 22	Dimanche 22	Mercredi 22	Vendredi 22	Lundi 22	Mercredi 22	Samedi 22	Mardi				
Mardi 23	Jeudi 23	Dimanche 23	Mardi 23	Vendredi 23	Lundi 23	Lundi 23	Jeudi 23	Samedi 23	Mardi 23	Jeudi 23	Dimanche 23	Mercr				
Mercredi 24	Vendredi 24	Lundi 24	Mercredi 24	Samedi 24	Mardi 24	Mardi 24	Vendredi 24	Dimanche 24	Mercredi 24	Vendredi 24	Lundi 24	Jeudi				
Jeudi 25	Samedi 25	Mardi 25	***** 25	Dimanche 25	Mercredi 25	Mercredi 25	Samedi 25	Lundi 25	Jeudi 25	Samedi 25	Mardi 25	Vendru				
Vendredi 26	Dimanche 26	Mercredi 26	Vendredi 26	Lundi 26	Jeudi 26	Jeudi 26	Dimanche 26	Mardi 26	Vendredi 26	Dimanche 26	Mercredi 26	Samed				
Samedi 27	Lundi 27	Jeudi 27	Samedi 27	Mardi 27	Vendredi 27	Vendredi 27	Lundi 27	Mercredi 27	Samedi 27	Lundi 27	Jeudi 27	Diman				
Dimanche 28	Mardi 28	Vendredi 28	Dimanche 28	Mercredi 28	Samedi 28	Samedi 28	Mardi 28	Jeudi 28	Dimanche 28	Mardi 28	Vendredi 28	Lundi				
Lundi 29	Mercredi 29	Samedi 29	Lundi 29	Jeudi 29	29	Dimanche 29	Mercredi 29	Vendredi 29	Lundi 29	Mercredi 29	Samedi 29	Mardi				
Mardi 30	Jeudi 30	Dimanche 30	Mardi 30	Vendredi 30	30	Lundi 30	Jeudi 30	Samedi 30	Mardi 30	Jeudi 30	Dimanche 30	Mercr				
	Vendredi 31		Mercredi 31	Samedi 31		Mardi 31		Dimanche 31		Vendredi 31	Lundi 31					

	Cours - 580h
	Entreprise
*****	Férieré
	Pré-rentree

Date de début de contrat : 08/09/2008
 Date de fin de contrat : 04/09/2009

Plage horaire :
 Matin : De 8h30 à 12h30
 Après-midi : De 13h à 18h
 Soit en moyenne : 7 Heures par jour

LEXIQUE

Apprenti

C'est un jeune de moins de 26 ans, admis sur critères pédagogiques par un cycle de formation, embauché en CDD (contrat d'apprentissage) par une entreprise privée ou publique, et qui est envoyé en formation par son employeur.

L'apprenti est un salarié à part entière de l'entreprise ; il bénéficie des mêmes droits et a les mêmes devoirs que tous les autres salariés.

CFA

Centre de **F**ormation des **A**pprentis

Conseil de Perfectionnement

C'est une réunion qui a généralement lieu dans les trois derniers mois de l'année universitaire. Elle a pour but :

- ✓ de faire un bilan pédagogique sur les apprentis
- ✓ de faire un bilan sur l'activité professionnelle de votre apprenti
- ✓ d'avoir votre ressenti sur :
 - la formation (contenu pédagogique, rythme d'alternance, ...),
 - l'apprentissage de façon générale.

Cette réunion nous permet de veiller, ensemble, à une culture d'amélioration permanente

L.P.

Licence Professionnelle

Maître d'Apprentissage

C'est le professionnel de l'entreprise qui est nommé pour :

- ✓ accueillir l'apprenti,
- ✓ favoriser l'intégration de l'apprenti dans l'entreprise,
- ✓ suivre et s'assurer du bon déroulement du contrat d'apprentissage,
- ✓ transmettre la culture et les valeurs de l'entreprise,
- ✓ définir le parcours professionnel de l'apprenti pendant la durée du contrat d'apprentissage.

Le maître d'apprentissage doit obligatoirement justifier :

- ✓ soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti + **3 ans** d'expérience professionnelle dans le domaine préparé par l'apprenti
- ✓ soit de **5 ans** d'expérience professionnelle dans le domaine préparé par l'apprenti

Un maître d'apprentissage peut avoir sous sa tutelle **1 seul apprenti** sauf si celui-ci est le dirigeant de l'entreprise (2 apprentis).

Réunion d'information

C'est une réunion qui a généralement lieu dans les trois premiers mois de la formation.

Elle a pour but :

- ✓ d'établir un premier contact entre les maîtres d'apprentissage et l'équipe pédagogique (tuteur pédagogique, enseignants, responsable de la formation, ...),
- ✓ d'informer les maîtres d'apprentissage sur la formation (déroulement, programme de la formation, planning, ...),
- ✓ d'inciter les échanges entre les différents acteurs du contrat d'apprentissage,
- ✓ et enfin de nous faire connaître vos attentes sur :
 - l'apprenti,
 - la formation,
 - le contrat d'apprentissage.

Tuteur pédagogique

C'est un membre de l'équipe pédagogique, qu'il soit professionnel ou universitaire, nommé pour :

- ✓ réaliser le lien entre l'Université, le lycée et l'entreprise autour de l'apprenti,
- ✓ effectuer la visite tuteurale (visite en entreprise),
- ✓ piloter la réalisation du projet de mémoire en fin d'études.